

## Puis, le Brésil réclamant à l'U.I.T., son préfixe « PX », celle-ci attribua la série « C3 » à la Principauté d'Andorre...

A partir de 1970, il est très facile d'obtenir une licence, par la préfecture de Perpignan, pour trafiquer depuis Andorre, pour ses vacances par exemple. J'ai moi-même obtenue d'abord l'indicatif « C3ION », en 1977. Puis ensuite, lorsque le préfixe « C31 » fut réservé aux stations andorranes, mon indicatif devint « C30CAU »...

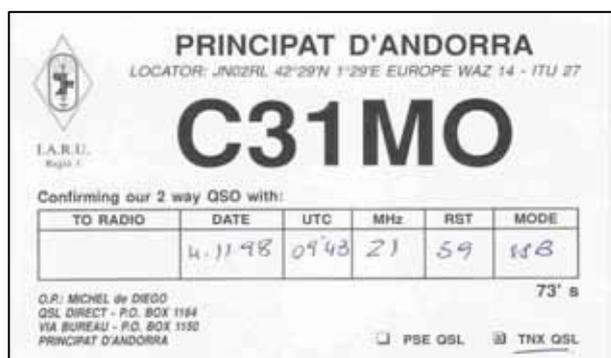


Mais, devant cette inflation de licences et les « débordements » des grosses Dxpéditions (puissance, localisation en zone protégée, QSL et business...), après 1993 et l'indépendance administrative, les autorités andorranes, sous l'égide de l'U.R.A., ont élaboré une législation de l'émission d'amateur : hormis pour les nationaux et les résidents, aucune licence amateur n'est délivrée.



Michel – « C31MO », HF manager de l'U.R.A. me déclarait, lors de la convention du Clipperton DX Club – 2000 tenue en Andorre :

« Le règlement d'application de la loi sur les radioamateurs et l'usage de stations radioélectriques d'amateurs est très stricte, sur l'attribution de licence à des étrangers. C'est l'U.R.A. qui gère des licences temporaires, qui ne sont délivrées que pour une durée maximum de 10 jours.



Ces licences ne sont accordées que dans des cas très spécifiques :

pour la formation des radioamateurs andorrans,

pour des personnes, non résidentes en Principauté, titulaires d'une licence étrangère en vigueur, et prenant en compte le besoin d'activer des bandes ou modes, non utilisés habituellement en Principauté d'Andorre... »

Cependant, pour de simple visite, il est possible de demander à utiliser la station et l'indicatif de l'association « C37URA », à Andorre la Vieille ; mais toujours sous contrôle de l'U.R.A., et c'est l'association qui gère les QSL !

